



Synode
des 13 et 14 septembre 2020 à Berne, BERNEXPO

Comptes 2019

Propositions

1. Le Synode approuve les comptes annuels de 2019.
2. Le Synode décide de répartir l'excédent de recettes de 543 516 CHF comme suit :
 - 200 000 CHF sont remboursés aux Églises membres conformément à la clé de répartition 2019,
 - 343 516 CHF (gains de cours non réalisés au jour d'établissement du bilan) sont affectés au capital de l'organisation.

Berne, le 2 juillet 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
Le vice-président La directrice de la chancellerie
Daniel Reuter Hella Hoppe

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1	Produits	4
1.2	Charges d'exploitation.....	4
1.3	Résultat financier et autres résultats.....	5
1.4	Résultat des fonds	5
2.	Bilan.....	7
3.	Compte de résultat	8
4.	Tableau des flux de trésorerie.....	9
5.	Tableau de variations du capital	10
6.	Annexe aux comptes annuels	11
7.	Charges directes de projets	16
7.1	Charges des projets (frais de personnel et généraux).....	16
7.2	Explications relatives aux charges directes de projets	17
7.3	Charges des projets par domaine thématique	22
7.4	Répartition des charges par objectif.....	23
8.	Charges structurelles.....	24
9.	Rapport de l'organe de révision.....	26

1. Introduction

Les comptes annuels 2019 rendent compte du dernier exercice ordinaire de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS.

Le compte de résultat boucle sur un résultat annuel de 544 KCHF. Cet excédent de revenus est imputable à l'amointrissement des charges de projets et structurelles, ainsi qu'aux gains de cours de 350 KCHF non réalisés au jour d'établissement du bilan. Le Conseil propose au Synode de rembourser aux Églises membres la part de l'excédent de revenus dépassant ces gains de cours (200 KCHF).

L'excédent des produits d'exploitation s'explique principalement par la situation extraordinaire du passage de la FEPS à l'Église évangélique réformée de Suisse EERS. À l'été 2019, l'Assemblée des délégués (AD) avait supprimé le point « Objectifs de législature » de l'ordre du jour. Le Conseil en a conclu que dans un premier temps, la clarification stratégique des champs d'action devait avoir la priorité. Il a donc suspendu tous les nouveaux projets prévus dans les objectifs de législature 2019 – 2022. Seules les mesures qui avaient déjà été mises en route ont été maintenues et le courant normal poursuivi. En conséquence, les enveloppes budgétaires, en particulier celles pour les frais généraux, n'ont pas été entièrement utilisées.

L'association SPS a transféré à la FEPS ses actifs de 680 KCHF, dont 180 KCHF en titres. Ce transfert doit être comptabilisé comme revenu selon la norme GAAP RPC 21 et améliore le résultat d'exploitation de 680 KCHF. Cela reste sans incidence sur le résultat annuel puisque la totalité du montant a été versée au Fonds Solidarité protestants suisses conformément à l'acte de donation.

Le 18 décembre 2018, les membres de l'AD avaient avalisé la nouvelle constitution et décidé de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Cette décision marquait un jalon important sur la voie vers la future Église évangélique réformée de Suisse EERS.

En 2019, la transition vers l'EERS a été préparée sur le plan stratégique et opérationnel. Le Secrétariat a, par exemple, aidé la commission temporaire de l'AD à élaborer le règlement du Synode, principalement en lui fournissant des ressources en personnel, et a préparé un premier jet d'un règlement des finances. Des travaux préparatoires ont, en outre, été effectués pour les champs d'action sur lesquels le Synode se prononcera en juin 2020. D'autres projets importants pour le démarrage de l'EERS ont été le développement de l'identité visuelle commune « croix en lumière » et le nouveau site web, lancé le 1^{er} dimanche de l'Avent.

Des frais de personnel supérieurs aux prévisions budgétaires ont été engagés pour le traitement des motions « Famille, mariage, partenariat et sexualité » et « Mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes », ainsi que pour la production des documents sur le « mariage pour tous » à l'attention de l'AD.

Les projets de Diaconie Suisse ont suivi leur cours comme les années précédentes.

Les comptes ont été établis conformément à la norme GAAP RPC 21, comme de coutume.

Le compte de résultat fait la distinction entre les charges de projets et les charges structurelles. Les charges engendrées par le Conseil, l'Assemblée des délégués et les services centraux sont généralement imputables aux charges structurelles et ne sont pas ventilées sur les projets. Les temps de travail et les frais généraux des autres secteurs sont assimilés à des charges de projets. Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS saisissent leur temps de travail tout en le ventilant sur des projets concrets. Chaque projet de la FEPS est attribué à l'un des objectifs de la législature 2014 – 2018.

1.1 Produits

Les produits de 9 millions de francs ont largement dépassé le budget. Y sont notamment contenus les actifs d'un montant de 680 KCHF transférés par la SPS. Suite à la décision de l'Assemblée des délégués en juin 2017 de poursuivre les activités de la SPS, l'association a fait don de la totalité de ses actifs de 680 KCHF à la FEPS en 2019, à la condition qu'ils soient déposés dans le Fonds Solidarité protestante suisse. À l'origine, ce transfert était déjà prévu pour 2018 et ne figure donc pas au budget 2019.

Sans ce don, les produits seraient légèrement supérieurs aux prévisions et légèrement inférieurs après déduction des contributions transitoires.

La part la plus importante des produits de la FEPS provient des contributions ordinaires des Églises membres.

Les Églises membres ont par ailleurs fourni des contributions extraordinaires à l'aumônerie dans les centres fédéraux (420 KCHF). La Conférence des Églises protestantes de Suisse alémanique KIKO a cofinancé la plateforme internet *diaconie.ch* à hauteur de 80 KCHF et *eG Übereinkunft Diakonie Schweiz* (organisation succédant à la Deutschschweizerische Diakonatskonferenz DDK) a participé au financement des groupes de travail de Diaconie Suisse par un montant de 75 KCHF. Cette dernière contribution était inférieure de 10 KCHF aux prévisions budgétaires. D'autres contributions ont été versées pour des projets de moindre envergure ou ont constitué des frais de participation à l'Assemblée des délégués, à la CPE et aux conférences.

Les collectes pour les fonds ont atteint 475 KCHF, manquant ainsi de 80 KCHF les objectifs budgétaires.

1.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été inférieures au budget de près de 500 KCHF.

Charges de projets

Les charges des projets sont restées à quelque 260 KCHF en dessous du budget ; l'écart par rapport au budget était même de 360 KCHF après déduction des contributions transitoires. La différence se scinde en 110 KCHF de frais de personnel et 250 KCHF de frais généraux en moins.

Les frais généraux ont été inférieurs aux prévisions parce que le Conseil a reporté divers projets déjà programmés. De plus, les célébrations du 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS seront moins importantes que prévu initialement, ce qui a également contribué à réduire les dépenses en 2019. Des économies plus modestes ont en outre pu être réalisées dans le cadre de divers projets.

Les frais de personnel ont été inférieurs aux prévisions car certains postes sont encore restés vacants en 2019. Une partie de ces postes ne sera pourvue par le Conseil que lorsque le Synode aura défini les champs d'actions et qu'il sera clair quels doit être le profil des personnes recherchées. Des informations détaillées sont fournies dans les explications au sujet des charges des projets à partir de la page 16.

Des heures supplémentaires ont été effectuées en 2019 dans le cadre des préparatifs du passage à l'EERS, elles ont été régularisées en fin d'année.

Charges structurelles

Les charges structurelles ont représenté 30% de l'ensemble des charges d'exploitation contre 33,6% l'année précédente. Les charges structurelles relativement élevées en comparaison avec des organisations sans but lucratif s'expliquent avant tout par les structures démocratiques (Conseil et AD). Les organisations comparables opèrent dans un même ordre de grandeur.

Au total, les dépenses structurelles ont été inférieures de près de 230 KCHF au budget, en particulier les frais généraux qui sont restés bien en dessous du montant budgété.

L'investissement pour remplacer le serveur acheté en 2013 a été reporté à 2020.

1.3 Résultat financier et autres résultats

Après sa mauvaise performance de l'exercice précédent, le marché boursier a repris des couleurs en 2019. Le résultat financier a contribué à hauteur de 500 KCHF au bilan réjouissant de l'exercice sous revue. Concrètement, des bénéfices de près de 60 KCHF ont été réalisés avec des fonds d'actions et d'obligations et des intérêts et dividendes de quelque 90 KCHF ont été générés. En outre, des gains de cours non réalisés au 31.12.2019 d'un peu plus de 350 KCHF ont été comptabilisés.

La SPS a transféré ses actifs à la FEPS en 2019. Dans son portefeuille figuraient entre autres des actions, des fonds immobiliers et des métaux précieux d'une valeur approximative de 180 KCHF. Comme le transfert n'a eu lieu qu'à la fin novembre, ces actifs ont été maintenus jusqu'à la fin de l'année ; ils ne seront intégrés dans la stratégie d'investissement de l'EERS qu'en 2020.

La FEPS assume l'administration de la CTEC et du Conseil suisse des religions (SCR). Les produits et charges de ces organisations sont représentés comme résultat hors exploitation. Le montant exact des charges occasionnées par la CTEC est restitué. L'excédent de charges du SCR a été couvert par un prélèvement sur le Fonds SCR.

Des produits extraordinaires ont résulté de la résiliation de provisions dont nous n'avons pas eu besoin. Il s'agissait en particulier d'une provision pour droits d'auteur constituée pour les contrats non encore négociés dont 15 KCHF n'ont pas été nécessaires après conclusion desdits contrats.

1.4 Résultat des fonds

Le Fonds pour le travail des femmes soutient des projets d'encouragement du travail des femmes et finance par ailleurs les tâches des Femmes protestantes en Suisse (FPS) par des contributions annuelles, en conformité avec son mandat. Comme l'année précédente, les résultats de la collecte ont été relativement modestes (90 KCHF) et largement inférieurs aux prévisions budgétaires. Afin que les FPS puissent assurer leur travail, il a fallu à nouveau retirer plus d'argent du fonds qu'on n'y a apporté, de sorte qu'il est tombé à un peu plus de 50 KCHF. Il a été convenu avec les FPS au début de 2019 déjà qu'une partie de la contribution versée aurait qualité de versement anticipé et que la contribution serait réduite de 50 KCHF en 2020.

La SPS a transféré ses actifs à la FEPS en 2019. 680 KCHF ont été affectés au Fonds « Solidarité protestante suisse », comme stipulé dans l'acte de donation. Ce fonds est alimenté par la Collecte de la Réformation, l'Offrande des catéchumènes et les dénommés

dons « Coup de cœur ». Conformément à la décision de la SPS, la Collecte de la Réformation a été versée à la paroisse de Crans-Montana et à la Fondation de la Réformation. L'Offrande des catéchumènes n'a été versée qu'au début de l'année 2020.

Trois projets de moindre envergure ont été financés en 2019 à partir du Fonds Églises suisses à l'étranger.

En 2018, la commission de la prévoyance du personnel avait décidé d'injecter l'intégralité de la réserve de cotisation de l'employeur dans les actifs des assurés en vue d'amortir quelque peu la nouvelle réduction du taux de conversion par la Fondation Abendrot. Le Conseil avait donné son aval à cette affectation de la réserve de cotisation de l'employeur parce que les assurés étaient prêts à assumer une part légèrement plus élevée des cotisations à la caisse de pension sur une période de quatre ans. Les employés et l'employeur se partagent ainsi pour moitié cette compensation.

Le poste « réserve de cotisation de l'employeur » a été clos sans incidence sur le résultat.

La réserve de fluctuations de valeur des titres a été augmentée de 160 KCHF et retrouve ainsi son niveau de 25% du portefeuille des titres.

Comme chaque année, 30 KCHF ont été alloués au Fonds des manifestations internationales.

Les retraits du Fonds Zwingli prévus au budget pour la refonte du site internet n'ont pas été effectués.

2. Bilan

	31.12.2019		Variation KCHF	31.12.2018	
	Actif KCHF	Passif KCHF		Actif KCHF	Passif KCHF
Actif circulant	7'524		1'372	6'152	
Liquidités	2'302		753	1'549	
Titres	5'157		632	4'525	
Créances	35		-13	48	
Correction de valeur sur créances	-		-	-	
Impôt anticipé à récupérer	30		-	30	
Comptes de régularisation actif	-		-	-	
Actif immobilisé	3'098		-353	3'451	
Immeuble	4'079		-	4'079	
Correction de valeur sur l'immeuble	-1'005		-102	-903	
Immobilisations corporelles ex. Immeuble	11		-3	14	
Prêt	13		-12	25	
Réserve de cotisations d'employeur (Abendrot)	-		-236	236	
Engagements à court terme		602	63		665
Dettes résultant de livraisons et de prestations		112	65		177
Provisions à court terme		-	-		-
Comptes de régularisation passif		490	-2		488
Capital des fonds (fonds affectés)		1'411	-682		729
Fonds diaspora en Suisse		39	-		39
Fonds travail des femmes		53	18		71
Fonds droits de l'Homme		64	8		72
Fonds Solidarité protestante suisse		708	-708		-
Fonds Églises suisses à l'étranger		369	4		373
Fonds Journées de l'Église en Suisse		163	-		163
Fonds Aumônerie dans les centres d'enregistrement		-	-		-
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		15	-4		11
Capital de l'organisation		8'609	-400		8'209
Réserves de réévaluation		4'277	174		4'451
Réserve de réévaluation		2'986	335		3'321
Réserve de fluctuations des placements		1'291	-161		1'130
Fonds libres		2'548	-30		2'518
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zw ingli		902	-		902
Fonds manifestations internationales		274	-30		244
Fonds John Jeffries		1'258	-		1'258
Fonds publications / documentations		5	-		5
Fonds de solidarité		21	-		21
Capital libre		1'240	-57		1'183
Résultat de l'exercice		544	-487		57
	10'622	10'622	+/-1'019	9'603	9'603

3. Compte de résultat

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
6.1 Produits						
Contributions des membres	6'063	67.4	6'063	73.5	6'063	75.9
Autres contributions (aux projets)	631	7.0	644	7.8	636	8.0
Donations reçues (affectées)	680	7.6	0	0.0	0	0.0
Sommes cible pour transmission	1'051	11.7	955	11.6	1'082	13.5
Collectes pour fonds	475	5.3	555	6.7	122	1.5
Total produits internes	8'900		8'217		7'903	
Produits de prestations fournies	54	0.6	30	0.4	79	1.0
Produits de remboursements div. des assurances	48	0.5	0	0.0	10	0.1
Produits d'exploitation	9'002		8'247		7'992	
Charges d'exploitation						
Charges directes de projets						
Frais de personnel	-2'119	25.9	-2'234	25.7	-2'045	25.4
Frais de voyage et de représentation	-43	0.5	-51	0.6	-57	0.7
Frais généraux	-2'096	25.6	-2'336	26.9	-1'810	22.5
Amortissements	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Transmission des sommes cible	-1'051	12.8	-955	11.0	-1'082	13.4
Transmission d'autres sommes	-420	5.1	-420	4.8	-350	4.3
Total charges directes de projets	-5'729	70.0	-5'996	69.1	-5'344	66.4
6.2 Charges structurelles						
Frais de personnel	-1'851	22.6	-1'875	21.6	-1'888	23.5
Frais de voyage et de représentation	-98	1.2	-135	1.6	-96	1.2
Frais généraux	-307	3.8	-428	4.9	-498	6.2
Frais d'entretien	-83	1.0	-100	1.2	-99	1.2
Amortissements	-113	1.4	-142	1.6	-123	1.5
Total charges structurelles	-2'452	30.0	-2'680	30.9	-2'704	33.6
Total charges d'exploitation	-8'181		-8'676		-8'048	
Résultat d'exploitation	821		-429		-56	
6.3 Résultat financier						
Produits financiers	501		70		-172	
Charges financières	-26		-20		-23	
Total résultat financier	475		50		-195	
6.4 Résultat hors exploitation						
Produits sans rapport avec l'organisation	137		140		139	
Charges sans rapport avec l'organisation	-144		-130		-146	
Produits exceptionnels	27		0		27	
Charges exceptionnels	0		0		0	
Total résultat hors exploitation	20		10		20	
Résultat avant variation du capital des fonds	1'316		-369		-231	
Variation du capital des fonds						
Fonds affectés						
Allocation	-1'637		-1'040		-535	
Utilisation	956		1'066		665	
Fonds libres et capital attribué						
Allocation	-190		-30		-216	
Utilisation	99		370		374	
Total variation du capital des fonds	-772		366		288	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	544		-3		57	
Attributions						
Utilisation à décider par le Synode	-544		3		-57	
Résultat annuel	0		0		0	

4. Tableau des flux de trésorerie

	2019	2018
A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	544	57
Variation du capital des fonds	538	-288
Amortissements	110	123
Constitution et dissolution des provisions	0	0
Diminution/Augmentation des titres	-632	159
Diminution/Augmentation des créances	249	17
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	0	5
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	-65	-57
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	<u>2</u>	<u>33</u>
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	746	49
B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	-5	-4
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	0
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	12	12
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	7	8
C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	0	0
Variation des liquidités	753	57
D Justificatif variation des liquidités		
État des liquidités au 1.1.	1'549	1'492
État des liquidités au 31.12.	2'302	1'549
Variation	753	57

5. Tableau de variations du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2019	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2019
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	71		91		-109	53
Fonds droits de l'Homme	72		26		-34	64
Fonds Solidarité protestante suisse	0		1038		-330	708
Fonds Églises suisses à l'étranger	373				-4	369
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	11		62		-58	15
Capital des fonds (fonds affectés)	729		1'637	0	-955	1'411
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur*	0					0
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'085				-99	2'986
Réserve de fluctuations des placements	1'131		160			1'291
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	902					902
Fonds manifestations internationales	244		30			274
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'183			57		1'240
Résultat annuel	57		544	-57		544
Capital de l'organisation	7'974	0	734	0	-99	8'609

Comptes	Existant initial 1.1.2018	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2018
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	131		82		-142	71
Fonds droits de l'Homme	79		29		-36	72
Fonds Églises suisses à l'étranger	366		10		-3	373
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163		0			163
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	75		350		-425	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	6		64		-59	11
Capital des fonds (fonds affectés)	859		535		-665	729
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur	235		1			236
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'185				-100	3'085
Réserve de fluctuations des placements	1'340		65		-274	1'131
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	782		120		0	902
Fonds manifestations internationales	244		30		0	244
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'256		1	-74		1'183
Résultat annuel	-74		57	74		57
Capital de l'organisation	8'310	0	274	0	-374	8'210

*) Le poste « réserve de cotisation de l'employeur » a été clos sans incidence sur le résultat.

6. Annexe aux comptes annuels

1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom « Fédération des Églises protestantes de Suisse » (FEPS), il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

2 Principes généraux de présentation des comptes

La FEPS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2014/2015 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement financier de la FEPS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres	Valeur de marché au jour de référence	
Monnaies étrangères	Cours des devises au jour de clôture	
Créances / prêts	Valeur nominale	
Immeuble	Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans linéaire Les mesures sur le bâtiment sont activées en fonction du tableau des impôts.	
Informatique et équipements	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	3 ans, linéaire
Installations d'exploitation	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	5 ans, linéaire

4 Commentaires relatifs au bilan

4.1 Titres

	31.12.2019	31.12.2018
Obligations suisses	2'592	2'443
Obligations étrangères	507	574
Obligations en monnaies étrangères		
Actions suisses	1'219	866
Actions étrangères	802	642
Fonds immobilier	18	
Métaux précieux	19	
Actifs transitoires		
Somme titres	5'157	4'525

4.2 Créances	31.12.2019	31.12.2018
Prêt Bruxelles	13	0
CTEC-CH	0	20
Caisse de compensation du canton de Berne	0	13
Autres débiteurs	22	15
Somme	35	48

4.3 Tableau des immobilisations corporelles	Immeuble	Informatique	Install. d'exploit.
Valeur d'acquisition, état 1.1.2019	4'079	220	46
Entrées		0	7
Sorties		-2	0
Valeurs d'acquisition 31.12.2019	4'079	218	53
Amortissement cumulé, état 1.1.2019	-903	-214	-38
Amortissements	-102	-5	-6
Sorties		3	0
Amortissements cumulés 31.12.2019	-1'005	-216	-44
Immobilisations corporelles nettes 31.12.2019	3'074	2	9

L'immeuble a été réévalué en 2010.

4.4 Prêt	31.12.2019	31.12.2018
Church and Society Commission of the Conference of European Churches	13	25

4.5 Réserve de cotisations d'employeur

Par décision de la commission de prévoyance du personnel, la réserve de cotisations de l'employeur a été intégralement injectée dans les actifs des assurés au 1er janvier 2019.

4.6 Provisions	31.12.2019	31.12.2018
Aucune		

4.7 Comptes de régularisation passif	31.12.2019	31.12.2018
Vacances et heures supplémentaires	147	104
Contributions reçues pour des projets de l'année suivante		33
ProLitteris	181	120
Publikation CHKiA	50	50
Factures non entrées	112	181
Somme	490	488

4.8 Réserves

Titres

La valeur-cible de la RFV a été fixée à 25% de la valeur des titres en dépôt. Pour y parvenir, 160 TCHF ont été affectés à la RFV.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

Dans le cadre de la première évaluation de 2010, une réserve de réévaluation avait été constituée. Les amortissements sur l'immeuble sont imputés à cette réserve.

Réserve de cotisations d'employeur

Par décision de la commission de prévoyance du personnel, la réserve de cotisations de l'employeur a été intégralement injectée dans les actifs des assurés au 1er janvier 2019.

5 Rémunération des organes dirigeants

Frais de personnel globaux pour les sept membres du Conseil : 639 TCHF p.a.

Jetons de présence	Journée entière : 750 CHF, mi-journée : 500 CHF Supplément pour présider les commissions/ groupes de travail : 50%
--------------------	--

Frais Suisse/étranger	Selon les directives de la Conférence suisse des impôts
-----------------------	---

Nous renonçons à donner des indications relatives aux rémunérations versées aux personnes chargées de la gestion (direction), puisque la direction est assumée par une seule personne.

6 Explications relatives au compte d'exploitation

6.1 Produits	31.12.2019	31.12.2018
Contributions des membres	6'063	6'063
Contributions des membres	6'063	6'063
Jubilé de la Réforme – contributions des Églises membres		10
diaconie.ch	80	80
Diaconie Suisse - Groupes de travail	75	
CEPE		10
Aumônerie CEP – contributions transmises	420	350
Chrétiens menacés		60
Foi et protection des réfugiés - UNHCR		30
Autres	56	96
Contributions à des projets	631	636
Contributions pour la mission – contributions transmises	896	895
Bossey – sommes cibles transmises	56	55
KEK/CEC	10	10
COE	36	44
CMER	53	52
Projet entraide (jubilé de la Réf. P11)		5
Palliative Care		21
Contribution/sommes cible pour transmission	1'051	1'082
CESE sommes transmises		10
Fonds travail des femmes – contributions transmises	91	83
Fonds droits de l'Homme – contributions transmises	26	29
Fonds Solidarité protestante suisse	358	
Collectes pour fonds	475	122
6.2 Structures et frais administratifs	31.12.2019	31.12.2018
Assemblée des délégués	267	255
Conseil	1'009	1'063
Services centraux	776	850
Infrastructure	187	278
Immeuble	185	201
Bibliothèque	11	39
Frais administratifs des secteurs	17	18
Somme	2'452	2'704

6.3 Produits financiers	31.12.2019	31.12.2018
Bénéfice/perte de cours réalisé	58	18
Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF	21	-20
Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger	5	-23
Bénéfice/perte non réalisé actions CHF	195	-159
Bénéfice/perte non réalisé actions étranger	135	-72
Intérêts et dividendes	49	44
Dividendes thésaurisés	38	40
Somme des produits financiers	501	-172

6.4 Produits/charges extraordinaires	31.12.2019	31.12.2018
Dissolution de correction de valeur sur créances		27
Dissolution de provisions non nécessaires	27	0
Somme	27	27

7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements des fonds respectifs.

Conformément à l'acte de donation, la SPS a attribué sa fortune au Fonds Solidarité protestante suisse de la FEPS. La fortune d'un montant de 680 KCHF a été transférée dans le courant de 2019 et inscrite au compte du Fonds. Le Fonds a également été alimenté du produit de collectes d'un montant de 358 KCHF. En exécution des décisions de la Commission, 330 KCHF ont été utilisés pour des contributions à des projets.

La FEPS préside le Conseil suisse des religions (SCR). Le capital du SCR apparaît dans le bilan de la FEPS comme un fonds affecté depuis 2015.

En janvier 2016 la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS.

9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 31.12.2019, le degré de couverture se montait à 112,5%

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 376 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2019.

10 Collaborateurs

Au 31 décembre 2019, 33 (2018: 33) collaboratrices et collaborateurs, y compris le président du Conseil à plein temps, étaient employés pour 22,3 (2018: 23,2) équivalents plein temps.

7. Charges directes de projets

7.1 Charges des projets (frais de personnel et généraux)

Projets	Personnel	Frais généraux	Comptes 19	Budget 19	Comptes 18
L'enracinement protestant	60	55	115	225	186
500 ans de la Réforme	0	0	0	0	76
La foi chrétienne protestante	26	20	46	110	21
La paix religieuse	34	35	69	115	89
La communauté protestante	939	959	1'898	1'940	1'296
Soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante en Église	26	7	33	45	14
Révision de la constitution	112	4	116	66	30
Église pour la Suisse	791	295	1'086	1'030	876
Fonds transférés	0	296	296	420	3
Droit d'auteur	10	357	367	379	373
L'inspiration protestante	564	308	872	629	673
Encouragement de l'art d'annoncer l'Évangile	24	17	41	48	10
Réflexion autour de la tradition liturgique réformée	155	7	162	127	46
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	12	22	34	18	18
Relations publiques de la FEPS	373	262	635	436	599
L'œcuménisme protestant	270	668	938	854	871
Unité des chrétiens en Suisse	54	57	111	100	86
CEPE	35	69	104	117	165
Œcuménisme au niveau mondial	181	486	667	577	565
Fonds transférés	0	56	56	60	55
La présence protestante	152	133	285	437	437
Défense d'intérêts et prise d'influence	82	19	101	130	122
Positions protestantes sur des questions existentielles	50	9	59	166	170
Une économie équitable	20	0	20	21	7
Fonds transférés	0	105	105	120	138
La vigilance protestante	133	1'452	1'585	1'691	1'838
Liberté, paix et justice	16	78	94	90	102
La voix pour défendre les faibles	4	2	6	15	19
Politique de migration et d'asile	113	25	138	236	438
Fonds transférés	0	1'347	1'347	1'350	1'279
Frais généraux des projet / non encore attribués	2	34	36	220	43
Total projets	2'120	3'609	5'729	5'996	5'344

7.2 Explications relatives aux charges directes de projets

Généralités

Comme déjà mentionné dans l'introduction, certains projets prévus mais non encore lancés ont été reportés après que l'Assemblée des délégués a renvoyé les objectifs de législature à l'été 2019. En conséquence, les charges de projets ont été inférieures au budget de 260 KCHF avant, et de 360 KCHF après déduction des contributions transitoires.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS ont comptabilisés bien 80% de leur temps de travail pour des projets concrets. Le temps résiduel n'a pu être affecté avec précision, il a été ventilé de façon linéaire sur tous les projets.

L'enracinement protestant

Quatre projets sont regroupés sous le titre « La foi chrétienne protestante ». Le projet « L'année liturgique avec Karl Barth » a encore engendré des coûts de 17 KCHF en 2019, au total, les charges ont ainsi été légèrement inférieures au budget. Le Conseil s'est en outre fixé pour objectif de formuler des « positions ancrées dans le quotidien sur des questions de foi ». En 2019, 25 KCHF ont été engagés à cette fin, principalement pour les frais de personnel. Un autre projet budgété, par lequel le Conseil souhaite travailler au fondement théologique de la constitution, a été mis en attente, ainsi qu'un concept pour le développement ultérieur de l'ITE. De ce fait, les charges totales sont nettement inférieures au budget.

La paix religieuse a été renforcée à travers l'engagement du personnel dans le dialogue interreligieux, ainsi que par des contributions au Conseil des religions (SCR) et à IRAS CO-TIS. Un projet qui devait approfondir le dialogue avec des protagonistes importants de l'islam en Europe n'a pas encore pu être réalisé comme prévu. Pour cette raison, les charges totales sont inférieures de 45 TCHF au budget. Les autres projets affichent des écarts mineurs.

La communauté protestante

Les projets d'aumônerie militaire et la prévention des violations de limites et des abus sexuels sont rassemblés sous le générique « soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante ». Le Conseil, soutenu par le service spécialisé Limita, a élaboré une stratégie de protection en relation avec la seconde problématique qui a sollicité des ressources en personnel plus importantes que prévues au budget. Un peu plus de 25 KCHF ont finalement été dépensés, soit 10 KCHF de plus que le budget.

À l'automne 2018, l'Assemblée des délégués avait mis en place une commission temporaire « règlement du Synode ». Le Secrétariat a fourni des conseils juridiques et un soutien administratif à cette commission. En 2019, ces activités ont engendré des frais de jetons de présence, frais de personnel et frais généraux de l'ordre d'un peu plus de 100 KCHF. En outre, le Synode a chargé le Conseil d'élaborer un règlement financier. Les frais de personnel engagés à cet effet se sont élevés à près de 10 TCHF. Le tout a occasionné un dépassement du budget d'un peu plus de 45 KCHF.

Sous la dénomination « Église pour la Suisse » sont rassemblés les projets suivants :

en KCHF	Comptes 19	Budget 19	Écart
Diaconie Suisse (l'ensemble)	315	265	50
Présence Internet EERS	310	325	-15
Conférence SPS	160	50	110
Œuvres d'entraide et missionnaires	65	10	55
100 ans de la FEPS	50	195	-145
Conférence femmes	55	60	-5
CPE	40	15	25
Onze projets plus petits			

Les charges de 315 KCHF liées à Diaconie Suisse se composent de 35 KCHF pour les jetons de présence des groupes de travail et groupes d'experts, 220 KCHF pour les frais de personnel du Secrétariat et 60 KCHF pour les frais généraux.

Les charges d'environ 100 KCHF liées à la plateforme internet *diaconie.ch* ont été cofinancées par la Conférence des Églises protestantes de Suisse alémanique KIKO à hauteur de 80 KCHF. Y compris les frais de personnel du Secrétariat, des dépenses d'un peu plus de 80 KCHF ont été comptabilisées pour l'assemblée plénière et les commissions, un peu moins de 25 KCHF pour la commission d'examen des équivalences et quelque 110 KCHF pour les groupes de travail. L'eG *Übereinkunft Diakonie Schweiz* (organisation ayant succédé à la DDK) a participé au financement à raison de 75 KCHF.

Le colloque de Diaconie Suisse à Bienne était initialement prévu au budget de 2018, mais a été reporté à 2019 par souci de ne pas concurrencer la Journée des soins palliatifs qui a eu lieu en 2018. Les charges sont donc légèrement supérieures au budget pour 2019.

À point nommé pour le 1^{er} dimanche de l'Avent 2019, alors que la FEPS communiquait officiellement qu'elle allait faire place à l'EERS, son site internet, quelque peu dépassé, a fait place au tout nouveau site de l'EERS. Cette refonte a absorbé quelque 180 KCHF en frais de personnel et quelque 130 KCHF en frais généraux. Les frais de personnel se décomposent en un peu plus de 30 KCHF pour le développement et la coordination avec l'agence externe, 50 KCHF pour la conception visuelle et 100 KCHF pour les contenus et leur traitement technique. Contrairement à ce qui avait été prévu, certaines tâches pour lesquelles des honoraires avaient été budgétés ont pu être effectuées en interne. Les frais de personnel ont donc été légèrement plus élevés que prévu, tandis que les dépenses pour les honoraires ont été plus faibles. Au total, les dépenses pour le site web de l'EERS ont ainsi pu être réduites de 15 KCHF.

Conformément à la décision de l'Assemblée des délégués, le Conseil a mis en place la Conférence Solidarité protestante suisse SPS au début de 2019. Pour le budget, on s'était basé sur l'expérience faite avec les autres conférences. Les frais de personnel au Secrétariat pour la mise en place et l'organisation professionnalisée de la Conférence, en particulier la refonte du portail spécialisé, ont absorbé env. 120 KCHF, soit nettement plus que les 35 KCHF initialement prévus.

Les collectes pour la Solidarité protestante suisse n'ont pas donné le résultat prévu, raison pour laquelle moins de moyens ont été alloués aux projets. L'Offrande des Catéchumènes ne sera versée qu'en 2020. Au moment de l'établissement du budget, nous ne disposions pas encore d'informations suffisantes de la part de la SPS.

Les charges pour le traitement complexe de la motion « Mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes » n'étaient pas budgétisées sous cette forme. Les frais de personnel ont excédé le budget de près de 45 KCHF, auxquels sont venus s'ajouter

les frais généraux pour l'audition des Églises membres à Winterthour, les consultations externes et les traductions.

Dans le budget étaient inclus les frais de personnel et généraux pour la production d'une plaquette commémorative à l'occasion du 100^e anniversaire de la fondation de la FEPS. Le Conseil a décidé de renoncer à ce projet après l'approbation du budget, raison pour laquelle les charges ont été inférieures au budget de 145 KCHF en 2019.

Une seule Conférence Femmes a eu lieu en 2019, mais l'occasion était particulière puisque les 20 ans de la Conférence y ont été célébrés dans le cadre d'un repas festif.

La retraite de la CPE n'était pas budgétée car c'est seulement après l'évaluation de la première retraite qu'il a été décidé d'en organiser une autre en novembre 2019.

L'augmentation des redevances par la VG Musikedition pour les copies dans les paroisses ne deviendra effective qu'en 2020, les droits d'auteur sont donc un peu inférieurs au montant budgété.

L'inspiration protestante

Le Prix de la prédication a été annulé en raison d'une participation insuffisante. Les frais de personnel pour l'« encouragement de l'art de la prédication » ont donc été inférieurs de 5 KCHF au budget. Des frais généraux ont été engagés comme prévu pour une contribution au Prix du film œcuménique de Locarno (10 KCHF) et au festival du film « Visions du Réel, Nyon » (3 KCHF).

Le « travail liturgique » s'est présenté sous la forme de travail dans la Commission liturgique (30 KCHF) et de diverses réunions, préparations de services religieux et autres activités liturgiques. Le temps de travail nécessaire a été supérieur à ce qui avait initialement été budgété, en particulier dans le domaine administratif.

Les « messages à l'occasion de fêtes religieuses » ont été transmis par une carte de vœux à Pâques et à Noël. Dans la missive envoyée à Noël était également annoncé le passage à l'EERS, les frais y liés ont donc été plus élevés que prévu.

Le poste « relations publiques de la FEPS » intègre les temps de travail des collaboratrices et des collaborateurs de la communication qui ne peuvent être attribués à un projet concret. Le travail médiatique en général, l'assistance pour le travail avec les médias et le conseil ou le lectorat y sont comptabilisés (270 KCHF). Des frais généraux ont été engagés pour le film publicitaire pour l'EERS (30 KCHF), les services fournis par une Église membre pour la communication (35 KCHF), ainsi que d'autres dépenses diverses pour le site internet, le monitoring des médias, etc. (75 KCHF). En plus, ce poste comprend des frais de personnel de 105 KCHF et des frais généraux de 125 KCHF pour le développement de la nouvelle identité visuelle « croix en lumière ». Les frais de personnel ont excédé le budget de 60 KCHF, les frais généraux de 50 KCHF. Ces dépassements sont principalement dus aux présentations dans dix Églises membres intéressées avec des déclinaisons du logo.

L'œcuménisme protestant

L'œcuménisme en Suisse a surtout reçu un appui au travers des activités en faveur de la CTEC (55 KCHF), de la collaboration avec l'Église catholique romaine (40 KCHF) et de délégations aux rencontres avec les Églises libres (5 KCHF). La FEPS, en collaboration avec la Conférence des évêques suisses, a publié un ouvrage sur les saints protestants et catholiques. Il en est résulté un léger dépassement des frais de personnel budgétés.

Le soutien de la FEPS à la CEPE a été un peu moins important que prévu au budget. Les frais de personnel se sont établis à 35 KCHF, soit 20 KCHF de moins que dans le budget,

les frais généraux ont été légèrement plus élevés. Le budget alloué à la CEPE était resté inchangé à 60 KCHF.

La collaboration avec la CEC, le COE et la CMER a engendré des frais de personnel de l'ordre de 45 KCHF. En outre, la FEPS a soutenu la réunion du « National Christian Council in Japan » à Aarau par du personnel et du matériel à hauteur de 60 KCHF, ainsi que la réception ExCom de la CMER par 35 KCHF. L'appui aux organisations internationales a aussi pris la forme de contributions ordinaires, de dons des Églises membres et de contributions à des projets : CEC (95 KCHF), COE (186 KCHF), CMER (108).

L'écart avec le budget s'explique par les contributions transitoires des Églises membres (50 KCHF), les excédents de dépenses pour la réunion du NCCJ (25 KCHF), excédents financés pas une contribution de l'Église protestante en Allemagne (EKD), et des frais non prévus au budget pour des contacts bilatéraux avec certaines Églises en Allemagne, en Écosse ou aux États-Unis.

Les fonds et contributions transférés étaient destinés à l'Institut œcuménique de Bossey.

La présence protestante

Sous « défense d'intérêts et prise d'influence », il faut entendre des activités telles que les prises de position et les contacts avec les autorités fédérales (20 KCHF) ainsi que les mandats de cours et autres projets scientifiques (80 KCHF).

Le plus important projet du sous-groupe « Positions protestantes sur des questions existentielles » portait le titre « La vie en communauté » (25 KCHF). Dans la foulée de la discussion actuelle sur le mariage pour tous, ce projet revêt aujourd'hui une actualité à laquelle on ne s'attendait pas au moment de l'établissement du budget qu'il a d'ailleurs dépassé d'un peu plus de 10 KCHF. En revanche, le projet de l'ITE « Mariage et partenariat » est resté largement en dessous du budget (-60 KCHF), puisque seulement 15 KCHF ont été utilisés. Le groupe de travail de l'ITE s'est réuni moins souvent que prévu. Un peu moins de 10 KCHF ont en outre été dépensés pour le groupe de travail « Réseautage dans les soins palliatifs » et pour des frais de personnel internes.

Le thème du commencement et de la fin de la vie ne figurait pas au centre des débats en 2019 comme on l'avait supposé au moment de l'établissement du budget. Les projets traitant de cette thématique ont donc absorbé moins de temps de travail que prévu (moins 25 KCHF). Une réserve pour les « positions protestantes » n'a pas été utilisée, en partie parce qu'un poste vacant en théologie n'a pu être pourvu qu'à la mi-2019 (moins 35 KCHF).

Au bilan du compte « une économie équitable » sont inscrits les travaux en faveur du Fonds pour le travail des femmes (15 KCHF) et les prises de positions au sujet de thèmes économiques (5 KCHF). La FEPS a notamment exposé sa position au sujet de l'initiative pour des multinationales responsables.

Les fonds transférés ont été prélevés du Fonds pour le travail des femmes. Les charges ont été ajustées à la baisse des résultats de la collecte.

La vigilance protestante

La FEPS soutient l'association « Forum politique Berne » par une aide financière de 75 KCHF et par un apport thématique aux manifestations (20 KCHF).

La « voix pour défendre les faibles » a notamment été élevée dans le cadre de la Journée des droits humains et du Dimanche des réfugiés.

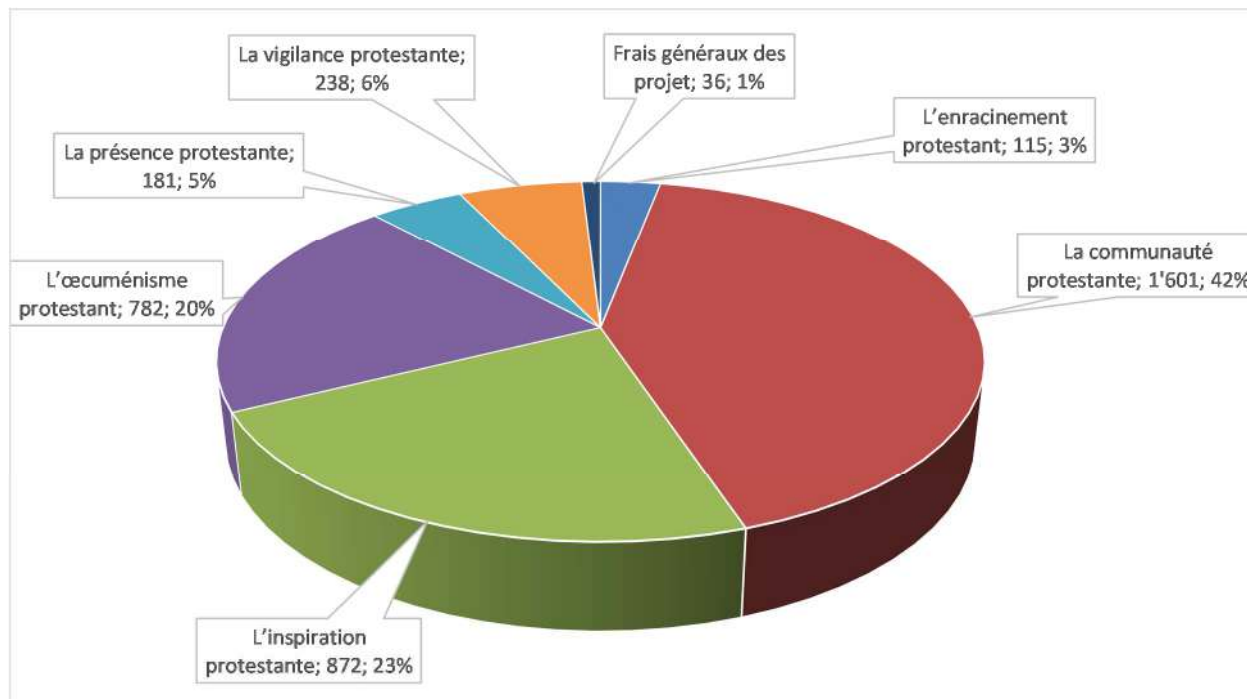
Dans le contexte de « la politique de migration et d'asile », un budget de 95 KCHF avait été alloué à un projet commun avec Fondia. Ce dernier avait déjà été annulé en 2018 parce qu'il n'a pas été possible de trouver les fonds nécessaires. Les frais de personnel et géné-

raux sont imputables à l'aumônerie dans les centres fédéraux (60 KCHF) et à l'entretien de relations avec les partenaires dans le domaine de la migration (35 KCHF).

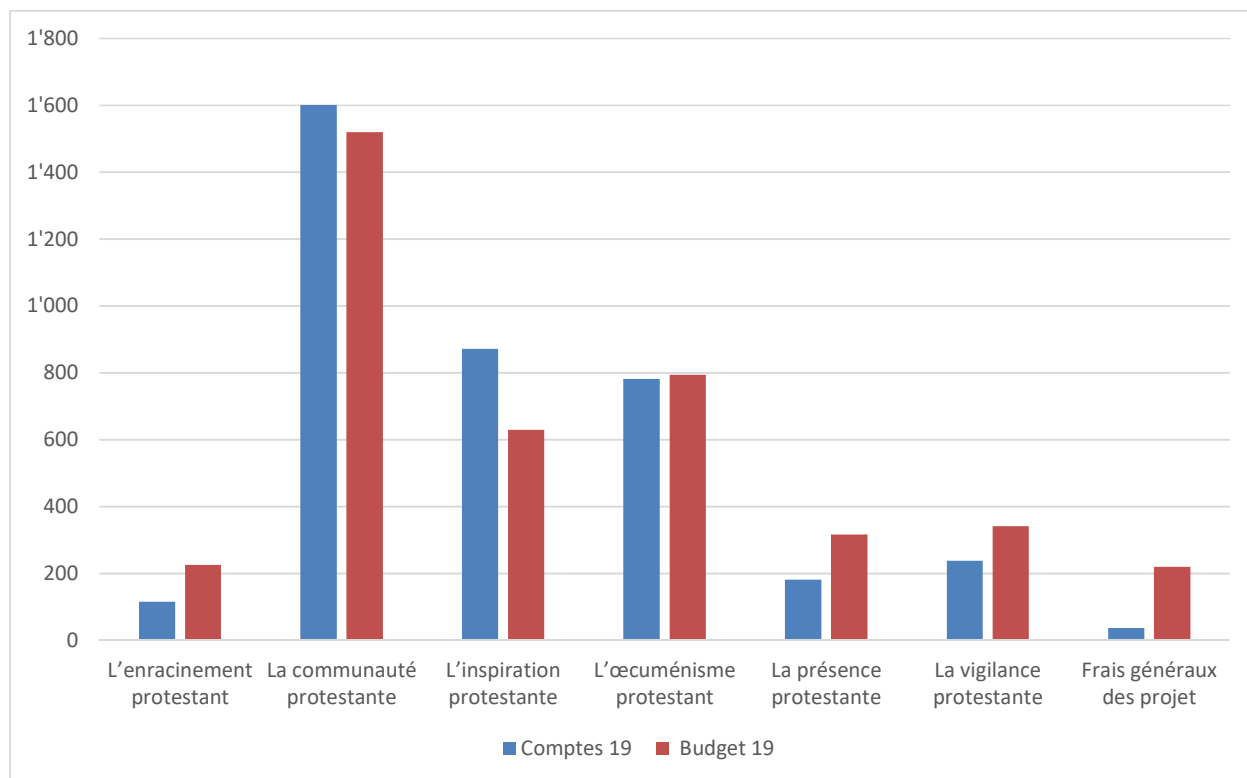
Les fonds transférés ont alimenté les œuvres missionnaires, l'aumônerie dans les centres fédéraux et le Fonds pour les droits de l'Homme.

7.3 Charges des projets par domaine thématique

Sans transferts ni contributions de fonds liés, en %



En %, en comparaison avec le budget

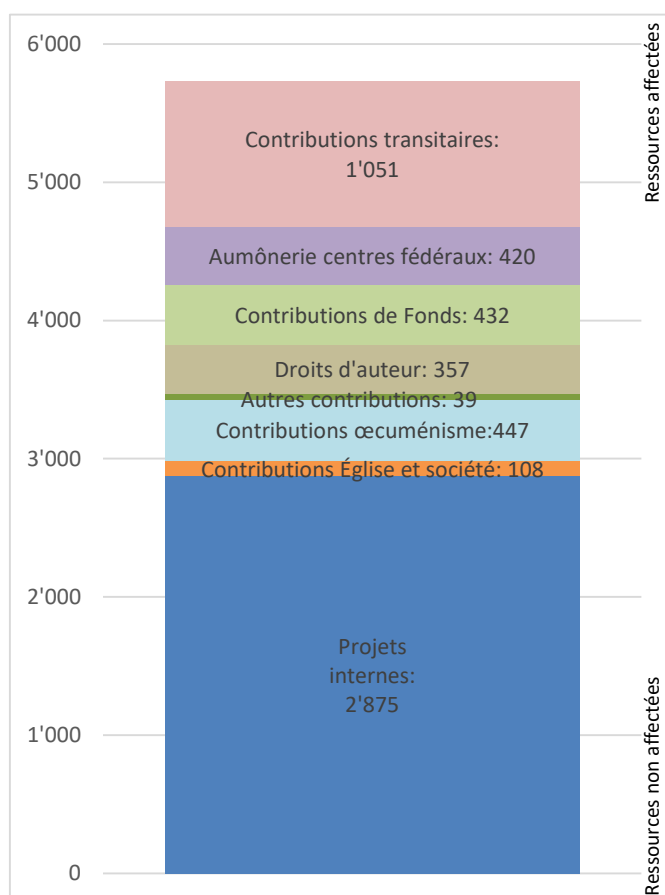
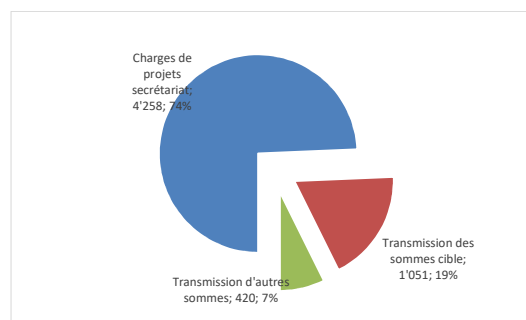


7.4 Répartition des charges par objectif

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil n'a utilisé qu'environ trois quarts du budget alloué aux projets. Un quart du budget concerne des contributions en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et l'Institut œcuménique Bossey, ou encore l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile.

Le reste, soit quelque 4 260 KCHF étaient également en partie affectées à un objectif.

Le graphique ci-dessous classe la totalité des charges des projets de 5 729 KCHF en fonction de l'influence que le Conseil peut exercer sur l'utilisation des fonds.



Une bonne moitié du budget des projets était destinée au travail du Secrétariat.

L'autre moitié est allée à des projets et des contributions externes que la FEPS a versées pour ses Églises membres.

Un peu plus de 25% du budget concernent les montants susmentionnés qui sont en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires et l'Institut œcuménique Bossey ou l'aumônerie dans les centres fédéraux.

Les montants acheminés vers des projets par des Fonds dédiés correspondaient à environ 7,5% des charges de projets.

Environ 6% du budget des projets sont allés aux redevances sur les droits d'auteur. La FEPS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur des paroisses.

Un peu moins de 8% du budget des projets étaient destinés aux contributions à des organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

2,5% des contributions ont été orientées vers des institutions qui abordent des thèmes ecclésiaux («Église et société») et vers d'autres organisations, par exemple dans le domaine de la migration, ou vers le Prix du film de Locarno.

8. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Comptes 19	Budget 19	Comptes 18
Assemblée des délégués	135	132	267	245	255
Conseil	902	107	1'009	1'192	1'063
Services centraux	727	49	776	737	850
Infrastructure	65	122	187	228	278
Immeuble	0	185	185	205	201
Bibliothèque	5	6	11	36	39
Frais administratifs des départements	17	0	17	37	18
Total	1'851	601	2'452	2'680	2'704

Assemblée des délégués

Les frais de personnel ont été encourus pour l'assistance administrative, la secrétaire de l'AD et d'autres travaux de soutien tels que le contrôle interne des traductions ainsi que la participation des spécialistes du Secrétariat aux assemblées. Ces charges ont dépassé le budget de 10 KCHF. Les honoraires et les frais de traduction ont également été plus élevés que les montants anticipés.

Conseil

Les frais de personnel du Conseil englobent le traitement du président du Conseil (270 KCHF) et des membres (370 KCHF), y compris charges annexes, ainsi que les frais de personnel du Secrétariat pour l'assistance administrative au président et au Conseil et le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs spécialisés pour soutenir le président du Conseil (260 KCHF). Au total, ces charges étaient inférieures de près de 35 KCHF aux chiffres prévisionnels.

Les dépenses générales englobent les frais (80 KCHF), honoraires (12 KCHF) et charges diverses (12 KCHF). Au total, ces charges générales sont restées de 150 KCHF en dessous du budget.

Services centraux

Les services centraux intègrent les charges pour la direction du Secrétariat, ainsi que celles du service des finances et du personnel. Les frais de personnel ont légèrement dépassé les chiffres prévisionnels. En effet, dans le budget provisoire il était prévu que les collaborateurs des services centraux travaillent un peu plus souvent pour des projets concrets, mais en réalité, cela n'a pas été le cas.

Infrastructure

Cette rubrique intègre les dépenses pour l'informatique, amortissements inclus (env. 70 KCHF), la formation continue, le recrutement de personnel et d'autres charges. Les frais généraux pour l'informatique sont restés inférieurs au budget d'environ 55 KCHF parce que l'acquisition du serveur a été reportée à l'année 2020.

Immeuble

L'immeuble a été réévalué en 2010 ; il est amorti sur 40 ans par un montant annuel proche de 100 KCHF. Les autres charges proviennent de redevances et de l'entretien. Les travaux courants ont été moins onéreux que la moyenne des années précédentes.

Bibliothèque

La bibliothèque a été fermée au début de 2019 en raison d'un problème de moisissure. De ce fait, les frais de personnel sont restés en dessous du budget.

Charges administratives des départements

Rapports, y compris le rapport d'activité, la commission du personnel, les travaux de traduction, etc.

9. Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 31 327 17 17
Fax +41 31 327 17 38
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au synode de l'

Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe, pages 7 à 15) de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et à la constitution ainsi qu'au règlement des finances incombe au Conseil alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et à la constitution ainsi qu'aux règlements des finances.

Berne, le 23 avril 2020

BDO SA

Thomas Stutz
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Bernhard Remund
Expert-réviseur agréé